

## Chambre des Représentants.

---

---

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 1843.

---

### NATURALISATION ORDINAIRE.

---

*RAPPORT* fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations,  
sur la requête du sieur Louis-Joseph-Désiré Derudder.

---

MESSIEURS,

Par sa requête datée d'Oostkerke, le 24 octobre 1842, le sieur Louis-Joseph-Désiré Derudder, cultivateur en cette commune, demande la naturalisation ordinaire.

Il expose et il résulte des pièces du dossier qu'il est né à Cappellebroucq, département du Nord (France), le 2 août 1817; qu'en 1821, et conséquemment dès l'âge de quatre ans, il a suivi ses parents en Belgique, et que depuis cette époque il n'a cessé d'habiter Oostkerke où il exploite la ferme la plus considérable de la contrée.

Les pièces produites établissent encore que le père du pétitionnaire, naturalisé en 1826, a rempli les fonctions de bourgmestre jusqu'en 1842, époque de son décès; que l'impétrant a l'intention de continuer à résider en Belgique où est le siège de sa fortune, et, enfin, que sa conduite est à l'abri de tout reproche.

Les autorités consultées estiment qu'il est digne de la faveur qu'il sollicite.

*Le rapporteur,*

**HENOT.**

*Le président,*

**J. MAERTENS.**